

**COMMUNE DE
ST ERME OUTRE
ET RAMECOURT
(Aisne)**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :
03 avril 2023

Date d'affichage :
03 avril 2023

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

L'an deux mille vingt-trois le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - Mme REGNIER Aurélia - Mme REMY Élisabeth - M. REMY Michel - M. THIRAULT Alexis - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. THIRAULT Damien (Pouvoir à M. THIRAULT Alexis) - M. LECUYER Damien (Pouvoir à M. COINTE Frédéric) - Mme LOUIS Chantal (Pouvoir à Mme DEHOVE Claude)

Absents : Mme THÉPAUT Chrystal - M. GOSSET Cyril

M THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Fourniture et pose de 10 prises d'illumination

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 2 867,88 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 2 294,31 € HT, et se répartit comme suit :

**05-2023
FOURNITURE ET
POSE DE 10
PRISES
D'ILLUMINATION**

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Équipement à la carte</u> Prises illuminations	2 867,88 €	573,58 €	2 294,31 €
	2 867,88 €	573,58 €	2 294,31 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

Publié sur le site internet
le : 04 MAI 2023
Envoyé en Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Identifiant de
télétransmission :

Alain NORMAND
Le Maire,

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) S'engage à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USED A.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT
Le secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
002-210206512-20230413-05-2023-DE
Date de télétransmission : 03/05/2023
Date de réception préfecture : 03/05/2023

Alain NORMAND
Le Maire

